

## Commune D'ORVAULT

|  |
|--|
| <b>DEPARTEMENT</b><br>Loire-Atlantique |
| <b>ARRONDISSEMENT</b><br>NANTES        |
| <b>CANTON</b><br>SAINT-HERBLAIN II     |

|  |
|--|
| EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS |
| CONSEIL MUNICIPAL                          |
| 16 juin 2025                               |

L'an deux mil vingt-cinq le lundi seize juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix juin 2025, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, M. Jean-Yves ROUX, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Vincent BOILEAU, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLÛT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

**Absentes ayant donné pouvoir** :

|                         |                     |                     |
|-------------------------|---------------------|---------------------|
| Mme Linda PAYET         | donne procuration à | M. le Maire         |
| Mme Sandrine BRUN       | donne procuration à | Mme Valérie DREYFUS |
| Mme Stéphanie BELLANGER | donne procuration à | M. Pierre ANNAIX    |

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## 18. Subvention exceptionnelle à l'association Handball Orvault (HBO)

---

### **Monsieur ANGOMARD rapporte :**

L'équipe Senior 1 du Handball Orvault s'est qualifiée pour la finale de la Coupe de France départementale, qui s'est déroulée samedi 17 mai 2025 à l'Accor Arena à Paris.

Il s'agit de la deuxième qualification du club d'Orvault à ce niveau national, une performance qui vient récompenser l'engagement de l'ensemble des licenciés, salariés, encadrants et bénévoles du club. Quelques 350 membres du Club se mobilisent à l'occasion de cet évènement.

Cette qualification fait également rayonner la qualité et le dynamisme de la vie sportive orvaltaise. Le logo de la Ville d'Orvault est apposé sur le maillot officiel de la finale, porté par les joueurs à Paris.

L'organisation de ce déplacement engage des coûts logistiques importants : transport, hébergement, restauration, encadrement, équipements, communication. Le budget global de cette opération est estimé à 32 322 €.

48% des dépenses correspondent à la prise en charge du transport (27,7% du budget total), et à l'achat de billets d'entrée (21%).

Le Club dispose de plusieurs sources de financements : billetterie (à hauteur de 37,7% du budget recettes total), dons et mécénat (37,7%), soutien financier de la Fédération française de handball (13%), recettes propres (8%). Le club a prévu de participer sur ses fonds propres à hauteur de 1 000€.

Dans ce contexte, le Président du HBO, Emmanuel BIGNAN, sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à la Ville d'Orvault afin de contribuer à la réussite de ce projet.

Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 1 500 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2025 sur la ligne SPORTS/30.65748.

### **DECISION**

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE VERSER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € au profit de l'association Handball Orvault (HBO) dans le cadre de sa participation à la finale de la Coupe de France départementale.

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 17 juin 2025

**Pour le Maire**  
**Le Directeur général des services**



**François BONNEAU**



**Le secrétaire de séance**



**Pierre ANNAIX**

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 17 JUIN 2025

Et par publication le : 18 JUIN 2025

